

République Française
Département Indre-et-Loire
la Celle-saint-Avant

Procès-Verbal

Séance du 10 Décembre 2025

L'an 2025 et le 10 Décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de conseil sous la présidence de PEROT Yannick Maire.

Présents : M. PEROT Yannick, Maire, M. JOLY Michel, Mme POISSON Emmanuelle, Mme CARPY Joëlle, M. PAGÉ Jean-Pierre, Mme FERNANDES DIAS Sophie, M. BOUTIN Samuel, M. MERCIER Dany.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FAGES Isabelle à Mme FERNANDES DIAS Sophie, M. BARRAULT Pierre à M. PEROT Yannick, Mme AUDIGUET Cécile à Mme POISSON Emmanuelle.

Absent(s) : M. DUFOUR Dominique, Mme PERNEL Sarah.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8

Date de la convocation : 05/12/2025

Date d'affichage : 05/12/2025

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

A été nommé(e) secrétaire : M. PAGÉ Jean-Pierre

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Demande de subvention au titre de l'Etat - 2025_12_01

Demande de subvention au titre du FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) - 2025_12_02

Adhésion au groupement de commandes de voirie Loches Sud Touraine pour l'année 2026 - 2025_12_03

Approbation du procès-verbal : Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025. Aucun élu n'ayant de modification à apporter, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2025_12_01 – Demande de subvention au titre de l'Etat

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositifs de Dotation d'Equipement des Territoriales Ruraux (DETR) ;

Vu le projet communal d'aménagement des abords du plan d'eau ;

Considérant que le projet vise à renforcer le caractère intergénérationnel du site par des aménagements accessibles à tous les publics (enfants, jeunes, familles, seniors) ;

Considérant que les travaux projetés permettront le développement de loisirs, d'espaces de détente et de convivialité et l'amélioration du cadre paysager ;

Considérant que le site accueille également une aire de camping-cars, participant à l'accueil touristique et à l'attractivité de la commune ;

Considérant qu'aucune demande de subvention au titre de la DETR n'a été déposée pour l'année 2025 ;

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, à 478 611.29 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES	RECETTES		
Foncier	63 134.00 €	DETR demandée	242 721.58 €
Maîtrise d'œuvre	22 810.04 €	Fonds européens	40 000.00 €
Etudes	12 500.00 €	Conseil départemental	9 648.00 €
Travaux	380 167.25 €	Conseil régional	40 000.00 €
		Autofinancement	146 241.71 €
Total	478 611.29 €		478 611.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'aménagement des abords du plan d'eau ;
- de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la réalisation de ce projet ;
- précise expressément que la réalisation de l'opération, le lancement des consultations et l'engagement des dépenses correspondantes sont conditionnés à l'attribution des subventions sollicitées ;
- indique que le plan de financement prévisionnel pourra être ajusté en fonction des montants de subventions effectivement accordés ;
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents afférents à cette opération.

2025_12_02 – Demande de subvention au titre du FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale)

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que l'aménagement des abords du plan est à l'étude. Il propose au conseil municipal d'effectuer une demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2026 (FDSR) concernant ce projet.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet communal d'aménagement des abords du plan d'eau ;

Considérant que le projet vise à renforcer le caractère intergénérationnel du site par des aménagements accessibles à tous les publics (enfants, jeunes, familles, séniors) ;

Considérant que les travaux projetés permettront le développement de loisirs, d'espaces de détente et de convivialité et l'amélioration du cadre paysager ;

Considérant que le site accueille également une aire de camping-cars, participant à l'accueil touristique et à l'attractivité de la commune ;

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, à 478 611.29 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Foncier	63 134.00 €	DETR demandée	242 721.58 €
Maîtrise d'œuvre	22 810.04 €	Fonds européens	40 000.00 €
Etudes	12 500.00 €	Conseil départemental	9 648.00 €
Travaux	380 167.25 €	Conseil régional	40 000.00 €
		Autofinancement	146 241.71 €
Total	478 611.29 €		478 611.29 €

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de se prononcer sur la demande d'aide au Conseil Départemental pour le FDSR 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise M. le Maire à effectuer la demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (enveloppe socle) telle que présentée ci-dessus.
- précise expressément que la réalisation de l'opération, le lancement des consultations et l'engagement des dépenses correspondantes sont conditionnés à l'attribution des subventions sollicitées.
- indique que le plan de financement prévisionnel pourra être ajusté en fonction des montants de subventions effectivement accordés.
- autorise le maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

2025_12_03 – Adhésion au groupement de commandes de voirie Loches Sud Touraine pour l'année 2026

Le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique. Ce groupement de commandes a été constitué chaque année depuis 2018, et il est proposé de le renouveler en 2026. Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux de voirie – programme 2026 – ainsi que pour les marchés de fournitures et services liés à la voirie.

Le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés. L'exécution technique et financière des marchés en revanche reste à la charge et à la responsabilité des communes membres du groupement.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande pour 2026.

Vu l'article 8 du code des marchés publics autorisant les groupements de commandes entre les collectivités territoriales,

Considérant que l'objectif est de réduire les coûts des prestations et de bénéficier des appuis techniques, administratifs et juridiques des services de la communauté de communes de Loches Sud Touraine durant toute la durée du marché,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés liés à la voirie pour l'année 2026 proposé par la communauté de communes Loches Sud Touraine, pour la prestation n° 2 : travaux de voirie et la prestation n° 3 : prélèvements amiantes HAP.
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes.

Décisions : communications des décisions par M. le Maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations.

M. le Maire, en vertu de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°2025-104 en date du 14 novembre 2025 Signature de devis

- M. GUITTONNEAU Jean-Philippe dit « MICHTO » située à TERCÉ (86) concernant la prestation d'animation musicale du vendredi 31 juillet 2026 pour un montant de 400 € TTC

Décision n°2025-105-1 en date du 18 novembre 2025 Signature de devis

- Société AES 37 située à TOURS (37) pour le remplacement d'une soupape sur la chaudière gaz du logement situé 9 rue du 11 novembre pour un montant de 55.40 € HT

Décision n°2025-106 en date du 18 novembre 2025 Signature de devis

- Société 3 Protection située à Saint-André-les-Vergers (10) contrôle des extincteurs des bâtiments communaux et remplacement des appareils de plus de 10 ans pour un montant de 656.24 € HT

Décision n°2025-107 en date du 18 novembre 2025 Signature de devis

- Société Langle située à La Riche (37) fourniture de produits ménagers et matériel pour l'entretien des locaux communaux pour un montant de 235.74 € HT

Décision n°2025-108 en date du 20 novembre 2025 Renonce droit de préemption-

- Parcille cadastrée C 1068 (superficie de 397 m²), sise 14 rue de l'Hermitage appartenant à Val Touraine Habitat (établissement public local à caractère industriel et commercial)

Décision n°2025-109 en date du 26 novembre 2025 Renonce droit de préemption-

- Parcille cadastrée C 216 (superficie de 805 m²), sise 2 route de Bayonne appartenant Monsieur Gustave Brion et Madame Janie Guignard.

Décision n°2025-110 en date du 01 décembre 2025 Signature de devis

- Société Bureau Vallée située à Chambray-lès-Tours (37) pour la fourniture de distributeurs de papier essuie-main pour un montant de 153.27 € HT.

Décision n°2025-111 en date du 03 décembre 2025 Signature de devis

- Société Légaldoc située à Pontaubault (50) pour la fourniture de pochettes pour la remise des fonds de régies municipales pour un montant de 30 € HT

Décision n°2025-112 en date du 04 décembre 2025 Renonce droit de préemption

- Parcille cadastrée C 792 (superficie 539 m²), sise 12 rue de la Verdinière appartenant aux Consorts Cazin.

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire

- présente aux membres du Conseil un compte rendu de l'avancement du projet en gare de Port-de-Piles. Le support PowerPoint a été transmis aux membres du conseil préalablement à la réunion. Il rappelle les grandes lignes du projet.

DOSSIER 2025/01 Ecole de musique de Descartes

- fait part au conseil d'un courrier reçu de la commune de Descartes, sollicitant une participation financière à l'école de musique. Il informe les élus qu'une délibération sera proposée lors de la prochaine réunion du Conseil municipal afin de statuer sur cette demande.
- informe l'assemblée que, Val Touraine Habitat envisage de mettre en vente 8 logements individuels situés à La Celle-Saint-Avant (2 au 16 allée des Pins) dans le cadre de sa politique d'accésion à la propriété.

République Française
Département Indre-et-Loire
La Celle-Saint-Avant

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 10 décembre 2025

N° Délibération	Objet de la délibération	Décision
2025_12_01	Demande de subvention au titre de l'Etat	Approuvée A l'unanimité
2025_12_02	Demande de subvention au titre du FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale)	Approuvée A l'unanimité
2025_12_03	Adhésion au groupement de commandes de voirie Loches Sud Touraine pour l'année 2026	Approuvée A l'unanimité

Le Maire
Yannick PEROT

Date d'affichage : 11 décembre 2025

- informe l'assemblée qu'un article a été publié dans la presse concernant le projet de carrière « Régularisation de l'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'une carrière de sables et graviers ».
- suite à l'obtention de la subvention pour les travaux de la route de Nouâtre, les devis correspondants ont été demandés afin de permettre la poursuite du projet.

DOSSIER 2025/02 Haie de tuyas parcelles C 1107 et C 1109

- Monsieur le Maire rappelle que des thuyas bordant le terrain communal de football à « La Joubardière » ont été plantés sur la propriété de Madame BINET ; il s'agit des parcelles cadastrées section C 1107 et C 1109. À la suite de l'appel téléphonique de Madame BINET, il est proposé au conseil municipal d'envisager la suppression desdits thuyas implantés sur les parcelles cadastrales C 1107 et C 1109. Le dossier est à l'étude.
- Il est demandé à l'assemblée de définir une date pour la remise des colis de fin d'année destinés au personnel. La date du 06 janvier 2026 est retenue pour l'organisation et la remise des colis.

Madame Emmanuelle POISSON, 2^{ème} adjointe informe l'assemblée que le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

Madame Joëlle CARPY, 3^{ème} adjointe :

- Dans le cadre des aménagements prévus sur la voie verte, la communauté de communes Loches Sud Touraine a transmis le croquis préparatoire de l'illustration représentant la commune et sollicite les éventuelles observations de la collectivité. Le croquis est présenté au conseil municipal. Il n'émet aucune remarque.
- Maisons fleuries : les récompenses seront remises lors des vœux de la municipalité.

Monsieur Jean-Pierre PAGÉ, conseiller municipal, informe que le club de football a pris en charge le remplacement de la serrure de la porte du vestiaire du stade, pour un montant de 239.09 € TTC.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal est à confirmer.

Rien de restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h50.

En mairie, le 22/12/2025

Le Maire
M.PEROT Yannick



Secrétaire de séance
M. PAGÉ Jean-Pierre